

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES YCC 2021-2024

Régates de Mise en Bouche

Dates : **du 27 avril au 28 avril 2024**Zone : Pertuis Charentais
Organisateur : **Yacht Club Classique Grade : 5B**

Cette annexe donne les informations manquantes et éventuelles modifications aux IC type YCC.

L'eau étant froide, il est recommandé de porter les gilets de flottabilité.

AFFICHAGE et RÉCLAMATIONS:

- le secrétariat de course sera à la Maison du YCC
- le tableau officiel d'affichage sera à la Maison du YCC
- Les réclamations devront être déposées à la Maison du YCC

19.3 Le canal VHF utilisé en course : 72.

Canal de dégagement: 77

Rappel:

- identifiez vous sur le canal de course à l'approche de la ligne d'arrivée
- n'oubliez pas de mettre le pavillon rouge pour les réclamations

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Robert LAINÉ Adjointe comité de course : Cécile SANTROT

Comité technique : Robert Lainé Président-e du jury : CRA

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Alternativement le Comité de Course peut indiquer à la VHF sur le canal de Course une ou plusieurs marques à serrer au plus près ou portes à laquelle les concurrents devront prendre leur temps de passage en Heure Minutes Secondes (temps GPS), les coordonnées du point de prise de temps, et noter les concurrents devant et derrière eux. Ce temps de passage sera communiqué au Comité de Course par VHF, une note dans le format ci dessous portant les informations requises sera remise au secrétariat de course à l'arrivée

Les bateaux devront passer cette porte ou marque et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Épreuve :				
Nom du bateau / n° voile :				
Marque / porte	Date	Heure de passage	Longitude	Latitude
Concurrent devant :				
Concurrent derrière :				